

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 6 novembre 2009

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2009-14-2-15

Service consulté

DAT
ADT

**CONTRAT THEMATIQUE TOURISME N°2 SUR LE TERRITOIRE DE VIE DU
SUNDGAU**

Résumé : *Il est proposé d'acter le bilan du contrat thématique qui a été mis en place sur le territoire de vie du Sundgau entre le 15 juillet 2008 et le 14 juillet 2009, d'approuver un nouveau contrat thématique tourisme sur ce même territoire pour la période du 15 juillet 2009 au 31 décembre 2010 et d'attribuer à ce titre une subvention globale de 60 000 € en faveur de trois porteurs de projets.*

I. Rappel sur la mise en place d'un Contrat Thématique Tourisme sur le territoire de vie du Sundgau en 2008 / 2009.

Lors de la Séance Plénière des 13 et 14 décembre 2007, le Département a validé la mise en place d'un contrat thématique tourisme expérimental sur ce territoire afin d'accompagner la structuration et le développement touristique du territoire de vie du Sundgau.

La Commission Permanente du 4 juillet 2008 a approuvé la mise en place du contrat thématique tourisme, selon les modalités suivantes :

Durée du contrat

Le contrat thématique a été conclu à titre expérimental pour une durée d'une année, du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2009.

Actions soutenues

Ces actions retenues sont les suivantes :

- La réalisation de l'étude d'image et de positionnement visant à définir notamment le message, la signature et la charte graphique du territoire ainsi que la mise en œuvre des reportages photographiques et vidéo sur le territoire destinés à constituer une base thématique d'images (lieux touristiques, tourisme vert, structures hôtelières et de restauration, Route de la Carpe Frite, tourisme fluvial et aquatique, artisanat, agrotourisme, événements culturels, patrimoine, etc...) ;

Le maître d'ouvrage de ces actions est le Pays du Sundgau.

- Le développement et l'amélioration de routes thématiques touristiques, dont la valorisation des circuits vélos ;

Les maîtres d'ouvrage de cette action sont les deux offices de tourisme.

- Une étude en vue de la constitution d'un Office de Tourisme de pôle.

Cette étude a été confiée à l'Association Départementale du Tourisme par les partenaires concernés (Pays, 2 offices de tourisme et Département).

Subventions accordées

Un montant de 60 000 € pour cette contractualisation expérimentale a été prévu par le Département dans le cadre du Budget Primitif 2008.

A ce titre, les subventions octroyées étaient les suivantes (il est précisé que le montant des subventions ainsi que les bénéficiaires ont fait l'objet de deux délibérations complémentaires lors de Séance Publique du 10 octobre 2008 puis lors de la Commission Permanente du 20 mars 2009) :

- 15 000 € en faveur du Pays du Sundgau pour la réalisation de l'étude d'image, représentant 50 % du coût TTC de l'action s'élevant à 30 000 € ;
- 4 880 € en faveur du Pays du Sundgau pour la réalisation du reportage photo et du clip vidéo, représentant 40.66 % du coût TTC de l'action s'élevant à 12 000 € ;
- 12 321,50 € en faveur de l'office de tourisme d'ALTKIRCH pour des actions de communication dans le cadre de l'opération « Sundgau, Paradis du Vélo », représentant 50 % du coût TTC de l'action s'élevant à 24 643 € ;
- 25 649,75 € en faveur de la Communauté de Communes du Jura Alsacien pour des actions d'édition de topo-guides, d'un document d'appel, de la carte du Sundgau ainsi que la mise en place de balisage et de panneaux d'accueil dans le cadre de l'opération « Sundgau, Paradis du Vélo », représentant 50 % du coût TTC de l'action s'élevant à 51 299,50 €.

Le montant total des subventions octroyées s'est ainsi élevé à 57 851,25 €.

Par ailleurs, l'étude concernant la création de l'office de tourisme de pôle n'a pas donné lieu au versement d'une subvention. En effet, cette mission a été réalisée par l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT 68) dans le cadre de ses missions classiques d'ingénierie.

Evaluation et reconduction

Le rapport a prévu la réalisation d'une évaluation du contrat thématique "tourisme" à l'échéance du contrat, à l'initiative et sous la responsabilité du comité de pilotage.

Cette évaluation doit permettre :

- de connaître l'avancement des projets ;
- de connaître la consommation de la dotation affectée au territoire ;
- de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre du contrat ;
- d'évaluer les opérations réalisées ;
- de mesurer leur impact sur le territoire ;
- d'identifier les nouvelles orientations stratégiques qui en découlent.

Au vu de cette évaluation, il a été prévu que le contrat thématique "tourisme" puisse éventuellement être reconduit sur les années ultérieures.

II. Bilan du Contrat Thématique Tourisme Sundgau 2009 / 2010

A. Réalisation d'une étude d'image, d'un clip vidéo et d'un reportage photographique – Pays du Sundgau

*** Etude d'image :**

L'expertise tourisme a mis en exergue le fait que le Sundgau ne disposait pas d'une « signature touristique » propre et unique sur tout son territoire. Or, cette première étape s'avère indispensable dans le cadre du développement d'une campagne de communication touristique.

Le Pays du Sundgau a ainsi souhaité lancer une étude d'image, ayant pour objectif de créer un « bloc-marque » propre au Sundgau, comportant un logo et un slogan ainsi qu'une charte graphique destinée à être utilisée dans tous les supports de communication.

L'étude a été confiée au cabinet-conseil PV2D. Elle a permis d'aboutir à la réalisation d'un slogan « Sundgau, de nature merveilleuse », accompagné d'un logo et d'une charte graphique, qui évoquent à la fois le côté nature du Sundgau ainsi que la thématique « contes et légendes ».

Le montant total de l'étude était de 29 660,80 € TTC. L'aide départementale s'est élevée à 14 830,40 €, représentant 50 % du montant total.

Le logo et le bloc-marque ont depuis leur création été intégrés à tous les supports de communication existants dans le Sundgau réalisés par le Pays du Sundgau et les offices de tourisme : site internet, plaquettes de communication, topo-guides, etc... Ils sont également mis à disposition des autres partenaires touristiques (associations, professionnels, ...). Leur réalisation aura permis de créer une identité visuelle touristique unique et partagée sur le Sundgau, qui n'existait pas auparavant.

Cette action a également été complétée par la création d'un site internet unique sur le Sundgau, initié par le Pays du Sundgau en partenariat avec les deux offices de tourisme. Il remplace les deux sites internet que les offices géraient indépendamment jusqu'alors, créant là également un support de communication unique sur le Sundgau.

*** Clip vidéo et reportage photographique**

Le constat avait été fait que le Sundgau ne disposait pas de supports de communication touristiques en terme de photos et de vidéo. Or, ces éléments s'avèrent indispensables dans le cadre du développement d'un plan de communication.

Le Pays du Sundgau a ainsi souhaité créer un clip vidéo ; sa réalisation a été confiée au réalisateur Claude STADELMANN. Le film réalisé, d'une durée de 7 minutes, est utilisé lors des salons et est en ligne sur le site internet du Sundgau. Un reportage photographique, portant sur les 4 saisons dans le Sundgau a été réalisé par le photographe Guy BUCHHEIT. Les photos ont notamment été exploitées dans le cadre de l'édition des nouveaux supports de communication touristique et pour le site internet par le Pays du Sundgau et les offices de tourisme. Par ailleurs, comme le logo et le bloc-marque, ces éléments sont mis à disposition des autres partenaires touristiques.

Le montant total de ces deux actions s'élève à 12 135 € TTC, dont 4 880 €, soit 40.2 %, ont été pris en charge par le Département.

Ces supports ont permis d'améliorer notablement la qualité de la promotion touristique du territoire du Sundgau.

B. Sundgau Paradis du Vélo – Office de Tourisme du Jura Alsacien et d'ALTKIRCH

L'expertise touristique a montré que le Sundgau est un territoire idéal pour la pratique des sports de nature, mais qui n'est pas structuré pour cela.

Le projet du « Sundgau, Paradis du Vélo », initié en 2006 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de MULHOUSE Sud-Alsace (CCI SAM), en partenariat avec les hôteliers restaurateurs, avait pour objectif de structurer le territoire en matière de cyclotourisme.

Les objectifs du projet étaient multiples :

- développer l'offre en matière de produits touristiques d'itinérance en proposant des produits clés en main ;
- développer un « tourisme vert » cohérent avec le territoire et répondant au concept de développement durable ;
- développer la fréquentation du Sundgau et favoriser les retombées économiques des zones traversées.

Une première phase du projet, comportant les réalisations suivantes, a été pilotée et finalisée par la CCISAM :

- définition de 8 itinéraires cyclables représentant près de 300 km ;
- conception d'une carte présentant ces itinéraires ;
- conception d'une charte avec les hôteliers restaurateurs ;
- conception et commercialisation de produits touristiques via le service commercial de l'ADT ;
- dépôt de la marque « Sundgau, Sud Alsace, le Paradis du Vélo ».

Dans le cadre du Contrat Thématique Tourisme les deux offices de tourisme (ALTKIRCH et Jura Alsacien) ont souhaité reprendre et développer ce projet. Les 2 offices de tourisme se sont partagés une série d'actions : l'office de tourisme du Jura Alsacien a réalisé des actions de balisage ainsi que d'édition de documents de communication spécifiques (topo-guides,...); l'office de tourisme d'ALTKIRCH s'est quant à lui chargé de la communication globale sur le projet.

Le détail des actions menées est le suivant :

OT du Jura Alsacien :

- réédition de la carte présentant les itinéraires cyclables ;
- reconduite de la charte d'accueil signée par les hôteliers restaurateurs ;
- mise en place d'un balisage spécifique aux circuits ;
- conception et mise en place de panneaux d'accueil ;
- création d'un topo-guide illustrant les circuits ;
- conception d'un document d'appel en deux langues ;

Le coût total des actions menées s'élève à 56 094,47 €. La participation départementale s'élève à 25 649,75 €.

OT d'ALTKIRCH :

- conception d'un graphisme propre au produit ;
- acquisition d'un stand modulable ;
- participation à des salons professionnels ;
- parution d'annonces dans des magazines spécialisés ;
- présentation du produit dans le cadre du Service Loisirs Accueil ;
- intégration du produit dans le site internet du Sundgau, en collaboration avec le Pays du Sundgau.

Le coût total des actions menées s'élève à 23 446,50 € TTC, dont 50 %, soit 11 723,25 €, ont été pris en charge par le Département.

L'action concertée des 2 offices de tourisme a permis de pérenniser et de développer le produit « Sundgau, Paradis du Vélo ». Les actions réalisées ont permis de déboucher sur la vente d'un certain nombre de produits « clés en mains », de nouer des contacts avec des visiteurs potentiels par le biais des annonces parues ou des contacts lors des salons ainsi qu'une mise en relation avec des tours-opérateurs spécialisés dans les séjours vélo. Par ailleurs, au-delà de ces premiers résultats encourageants, le développement du produit « Sundgau, Paradis du Vélo » permet également de porter l'image du Sundgau en tant que destination de tourisme vert et d'itinérance.

Le montant total des subventions versées par le Département s'élève ainsi à 57 083,40 €.

C. Etude en vue de la constitution d'un Office de Tourisme de Pôle

Lors de l'expertise tourisme le constat avait été fait que le territoire du Sundgau disposait d'une organisation éclatée en matière de tourisme entre les deux offices de tourisme, le Pays du Sundgau ainsi que certaines communautés de communes qui agissent dans ce domaine.

L'étude concluait à la nécessité d'améliorer la mise en réseau, par la mise en place d'un office de tourisme de pôle au niveau du territoire du Sundgau.

Afin d'accompagner les acteurs locaux, et notamment le Syndicat Mixte du Sundgau, dans la mise en place de cette structure, l'Association Départementale du Tourisme a apporté son ingénierie en la matière.

Elle a ainsi contribué à apporter des éclairages techniques sur les différents aspects du futur office de pôle, dont notamment sa structure juridique et ses missions.

Ces différents apports ont ainsi contribué à faire avancer la réflexion du Syndicat Mixte du Sundgau et des autres acteurs locaux concernés en vue de la création de cette structure unique.

D. Conclusion

L'objectif du Contrat Thématique Tourisme 2008 / 2009 mis en place dans le Sundgau était de soutenir la mise en œuvre par les acteurs locaux d'un certain nombre d'actions identifiées dans le cadre de l'expertise touristique.

A l'échéance du contrat, il s'avère que les actions retenues durant cette première année de contractualisation ont été menées à terme. Elles ont permis d'enclencher dans le Sundgau une véritable dynamique de développement touristique.

Mais, au-delà des réalisations et des premiers résultats, ces actions ont également permis de susciter sur ce territoire une véritable prise de conscience que le tourisme peut être un vecteur de développement économique, qui n'existait pas jusque là. Le travail accompli a également permis d'accentuer la collaboration entre les différents acteurs touristiques.

Compte tenu de ces résultats positifs, et conformément au rapport présenté, il est proposé de reconduire le contrat thématique tourisme sur le territoire de vie du Sundgau sur la période 15 juillet 2009 – 31 décembre 2010, avec la définition d'une nouvelle série d'actions à soutenir.

III. Contrat Thématique Tourisme 2009 / 2010

Vous trouverez en annexe le projet de contrat thématique tourisme qui vous est soumis dans le cadre du présent rapport. Les principales caractéristiques de ce contrat sont les suivantes :

Durée

Compte tenu de la nature et du calendrier prévisionnel des actions envisagées, il est proposé d'envisager une durée de contrat plus longue que celle du contrat thématique 2008 / 2009 qui était de 1 an : il est proposé de conclure le contrat sur la période 15 juillet 2009 – 31 décembre 2010, soit près de 18 mois, compte tenu de la nature et de la durée des actions envisagées dans ce cadre.

Actions

A. Espace VTT – Communauté de Communes du Canton de Hirsingue

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue souhaite lancer un projet de développement du Vélo Tout Terrain (VTT) sur le territoire du Sundgau, axé autour de 2 projets :

- la création de zones multi-activités VTT au sein de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE ;
- le développement de circuits VTT sur tout le territoire du Sundgau.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de « Sundgau, Paradis du Vélo », visant à encourager le développement de l'itinérance et du tourisme vert dans le Sundgau.

Il est réalisé en partenariat avec les deux offices de tourisme, et notamment l'Office de Tourisme du Jura Alsacien qui accompagne le projet au niveau technique.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- le développement et le renforcement d'activités de pleine nature et d'itinérance ;
- le développement du tourisme durable par l'encouragement de modes de déplacement doux ;
- le renforcement du Sundgau comme destination VTT qui s'appuie sur une démarche de qualité avec le label « FFC » de la Fédération Française de Cyclisme.

Le projet consiste d'une part en l'aménagement de voies VTT en site propre excluant toute circulation motorisée, par la création de nouvelles pistes ou l'aménagement de pistes déjà existantes.

Plusieurs itinéraires seront proposés avec des degrés de difficulté différents, permettant de répondre aux attentes de différents publics : public familial, sportif et compétiteurs.

Par ailleurs, la création de zones multi-activités VTT intitulé « Bike Park Sundgau Sud Alsace » servira de point d'accueil, de départ et de loisirs, en complément des circuits mis en place. Celui-ci offrira plusieurs services :

- une station d'entretien des vélos, permettant de laver, gonfler et réparer les vélos ;
- différentes pistes aménagées proposant des degrés de difficulté correspondant à différentes pratiques du VTT, du loisir à une pratique plus sportive (free ride).

La cible des zones aménagées au sein du Bike Park est un public familial et scolaire, mais aussi une clientèle sportive (free rider).

Différents supports de communication seront créés :

- un topo-guide VTT ;
- une carte en format A3 ;
- la mise en ligne sur le site internet Sundgau Sud Alsace ;
- des insertions dans les magazines spécialisés.

La nouvelle charte graphique, avec le logo et le bloc-marque, sera intégrée dans tous ces supports de communication.

Il est précisé que la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE va conclure avec les 7 autres communautés de communes du territoire de vie du Sundgau une convention de mandat, lui confiant une mission de réalisation de ce projet.

Le calendrier prévisionnel de réalisation est le suivant :

Automne 2009 :

- signature des conventions de mandat avec les 7 autres communautés de communes ;
- création des itinéraires sur le territoire et compte rendu des réunions techniques avec les clubs.

Janvier 2010 :

- réalisation définitive des itinéraires avec obtention des autorisations de passage ;
- réalisation du « Bike Park Sundgau Sud Alsace ».

Décembre 2010 :

- création des supports de communication (topo-guide, carte) et mise en ligne sur le site internet) ;
- balisage définitif des itinéraires ;
- obtention du label FFC.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES (HT)

Mise en place circuits et communication	59 146 €
Création du « Bike-park Sundgau Sud Alsace »	48 685 €
Frais de personnel	15 425 €
TOTAL	123 256 €

RECETTES

Département du Haut-Rhin (Contrat Thématique Tourisme)	23 000 €
Leader Sundgau	26 520 €
7 communautés de communes	14 000 €
Etat	15 000 €
Communauté de Communes Canton de Hirsingue	44 736 €
TOTAL	123 256 €

Le Département du Haut-Rhin est sollicité à hauteur de 23 000 € dans le cadre du Contrat Thématique Tourisme ; il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

B. Plan de communication touristique - Pays du Sundgau

Dans la continuité de l'étude d'image, du clip vidéo et du reportage photo, le Pays du Sundgau, en partenariat avec les deux offices de tourisme, souhaite poursuivre la mise en place d'un plan de communication au niveau du Sundgau.

Les actions envisagées s'articulent autour de 3 thématiques :

*** Communication papier**

Il s'agit de créer une identité graphique, dans la continuité de la charte graphique imaginée dans le cadre de l'étude d'image et de créer 5 supports de communication :

- une brochure d'appel
- un guide de l'hébergement et de la restauration
- des affiches
- une carte touristique
- des sets de table

Le coût total de ce poste s'élève à 22 778,17 € TTC

* Communication salons et promotion du territoire

L'objectif est de créer des supports de communication permettant de faire la promotion du Sundgau sur les salons : un comptoir, 2 stands déroulants et des œuvres d'art sur la thématique « contes et légendes » destinées à animer le stand.

Le coût de cette action s'élève à 7 221,83 € TTC.

Le coût global de ces opérations de communication s'élève ainsi à 30 000 € TTC.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

Département du Haut-Rhin	12 000 €
Offices de Tourisme	4 000 €
<i>dont Altkirch</i> 2 000 €	
<i>dont Jura Alsacien</i> 2 000 €	
Partenaires privés	2 000 €
Contrat de Pays	12 000 €
TOTAL	30 000 €

(les coûts sont pris en compte en TTC car le Pays du Sundgau ne récupère pas la TVA).

Le Département est sollicité au titre du Contrat Thématique Tourisme à hauteur de 12 000 €. Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

C. Forêt Enchantée 2009 et 2010 – Ville d'ALTKIRCH

La Forêt Enchantée, qui a lieu chaque année à ALTKIRCH au moment de Noël, est devenue au fil des années une manifestation structurante présentant un réel intérêt en terme de tourisme.

L'expertise touristique a fait apparaître qu'il serait nécessaire de développer et faire rayonner le concept de « Forêt Enchantée ».

Dans ce cadre, la Ville d'ALTKIRCH souhaite poursuivre le développement de la manifestation avec pour objectif d'opérer un basculement de l'excursionnisme vers le tourisme, dans le but d'accueillir les visiteurs pour une ou plusieurs nuitées.

Ainsi, pour l'édition 2009, des expériences sont prévues (création d'un jardin des neiges pour les petits avec pistes de luge en synergie avec la patinoire) afin d'accréditer le choix d'un séjour ludique dans le Sundgau.

Pour l'édition 2010, il est envisagé une externalisation progressive du concept de la ville vers le territoire.

Le coût global de ces opérations sur les 2 années est évalué à 118 369,06 € HT. Il est précisé que seules sont prises en compte dans ce cadre les dépenses supplémentaires issues de ces actions de développement et non les actions récurrentes.

Le Département est sollicité à hauteur de 25 000 € sur les deux éditions de la Forêt Enchantée 2009 et 2010 ; il est proposé de donner une suite favorable à cette demande.

D. Poursuite de l'accompagnement en ingénierie en vue de la constitution d'un Office de Tourisme de Pôle

Les réflexions menées par le Syndicat Mixte du Sundgau (SMS), en partenariat avec les acteurs locaux, en vue de la création d'un office de tourisme de pôle se poursuivent.

Il est proposé que le Département, accompagné de l'ADT, poursuive, en tant que de besoin exprimé par le SMS, son accompagnement au projet en terme d'ingénierie, à l'instar de la mission menée lors du Contrat Thématique Tourisme 2008 / 2009.

Subventions

Compte tenu des projets soumis, les subventions qui pourraient être versées sont les suivantes :

- 23 000 € en faveur de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue pour son projet relatif à la création de circuits VTT et d'un bike-park, représentant 18,66 % du coût HT total de l'action s'élevant à 123 256 € ;
- 12 000 € en faveur du Pays du Sundgau pour la réalisation du plan de communication, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 30 000 € ;
- 25 000 € en faveur de la Ville d'ALTKIRCH pour des actions de développement de la Forêt Enchantée en 2009 et 2010 représentant 21,1 % du coût HT de l'action s'élevant à 118 369,06 €.

Le montant total des subventions sollicitées s'élève à 60 000 €.

Par ailleurs, l'accompagnement en ingénierie concernant la création de l'office de tourisme de pôle ne donne pas lieu au versement d'une subvention. En effet, cette mission est réalisée par l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT 68) dans le cadre de ses missions classiques d'ingénierie.

Comité de Pilotage

A l'instar de la période précédente, il est proposé que le comité de pilotage continue d'assurer le suivi et l'exécution du programme, ainsi que l'évaluation du contrat.

Sont membres du Comité de Pilotage :

- le Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche du Département du Haut-Rhin;
- les quatre Conseillers Généraux territorialement concernés ;
- le Président et un technicien du Pays du Sundgau ;
- les Présidents des 8 communautés de communes et leurs techniciens en charge du tourisme ;
- Le Maire et un technicien de la Ville d'ALTKIRCH ;
- le Président et un technicien de l'Office de Tourisme d'Altkirch ;
- le Président et un technicien de l'Office de Tourisme du Jura Alsacien ;
- le Directeur et le représentant du Pôle ingénierie de l'ADT 68 ;
- le représentant de la CCI Sud-Alsace ;
- un représentant des socio-professionnels ;
- le représentant du Service du Développement Economique, de l'Enseignement supérieur et du Tourisme du Département ;

Evaluation et reconduction

A l'instar de la période précédente, il est également proposé qu'une évaluation du contrat soit réalisée à son échéance, selon les mêmes modalités et avec les mêmes objectifs, à savoir :

- connaître l'avancement des projets ;
- connaître la consommation de la dotation affectée au territoire ;
- s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre du contrat ;
- évaluer les opérations réalisées ;
- mesurer leur impact sur le territoire ;
- identifier les nouvelles orientations stratégiques qui en découlent.

Par ailleurs, il est précisé que le territoire de vie du Sundgau devrait connaître dans les prochains mois des évolutions importantes en terme d'acteurs institutionnels, avec en particulier la création du Syndicat Mixte du Sundgau, ainsi que celle de l'office de tourisme de pôle.

Selon les délais de création de ces structures, et les compétences qu'elles exerceront, le présent contrat pourra être amené à évoluer ; un avenant ou un nouveau contrat pourrait le cas échéant être conclu.

Par ailleurs, le Département poursuit la mise en œuvre de sa politique de territorialisation dans les territoires de vie ; dans ce cadre, un contrat de territoire pourrait être mis en place prochainement sur le Sundgau.

Selon les orientations qui seront retenues, le présent contrat thématique pourra également être amené à évoluer.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'acter le bilan du contrat thématique tourisme qui a été mis en place sur le territoire de vie du Sundgau entre le 15 juillet 2008 et le 14 juillet 2009 ;
- d'approuver le contrat thématique tourisme n° 2 sur le territoire de vie du Sundgau, joint au présent rapport, pour la période du 15 juillet 2009 au 31 décembre 2010 ;
- de m'autoriser à signer ce contrat ;
- d'accorder, dans ce cadre, les subventions suivantes :
 - 23 000 € en faveur de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue pour son projet relatif à la création de circuits VTT et d'un bike-park, dont le montant total s'élève à 123 256 €, subvention répartie comme suit :
 - 9 085 €, représentant 18,66 % du coût HT du projet de création du « Bike-park Sundgau Sud Alsace » s'élevant à 48 685 € et de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, opération 2009-F241-169, du budget départemental,
 - 13 915 €, représentant 18,66 % du coût HT de la mise en place des circuits et communication ainsi que des frais de personnel s'élevant à 74 571 € et de prélever les crédits sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, opération 2009-F741-108, du budget départemental ;

➤ 25 000 € en faveur de la Ville d'ALTKIRCH pour des actions de développement de la Forêt Enchantée en 2009 et 2010 représentant 21,1 % du coût HT de l'action s'élevant à 118 369,06 € ;

et de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 65734, opération 2009-F741-108, du budget départemental ;

➤ 12 000 € en faveur du Pays du Sundgau pour la réalisation du plan de communication, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 30 000 € ;

et de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 65, fonction 94, nature 6574, opération 2009-F741-108, du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by 'B' and 'T' with a horizontal stroke across them, and a small flourish at the end.

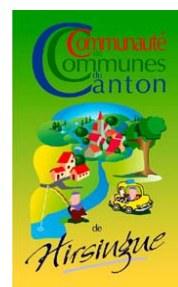
Charles BUTTNER

Conseil Général



Haut-Rhin

Pays du  Sundgau



**CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME n°2
SUR LE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU**

1^{er} juillet 2009 – 31 décembre 2010



VU la délibération du Conseil Général du Haut-Rhin en date des 13 et 14 décembre 2007 adoptant le principe de mise en place d'un contrat thématique tourisme à titre expérimental dans le Sundgau,

VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 6 novembre 2009,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100, avenue d'Alsace - B.P.20351 - 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général en date du 6 novembre 2009,

ci-après désigné « Le Département »

d'une part,

Et

L'Association du Pays du Sundgau, sis 1, Grand Rue – 68720 ILLFURTH, représentée par son Président, M. Helmuth BIHL,

ci-après désigné « Le Pays du Sundgau »

La Ville d'ALTKIRCH, sise 5, place de la République– 68134 ALTKIRCH CEDEX, représentée par son Maire, M. Jean-Luc REITZER,

ci-après désignée « la Ville d'ALTKIRCH »

La Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE, sise 1, place de la Mairie, BP 20, 68560 HIRSINGUE, représentée par son Président M. Bernard LEY,

ci-après désignée « La Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE »

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

PREAMBULE

Lors de la Séance Plénière des 14 et 15 décembre 2007, le Département a validé la mise en place d'un contrat thématique tourisme expérimental sur le territoire de vie du Sundgau.

La Commission Permanente du 4 juillet 2008 a approuvé la mise en place du premier contrat thématique tourisme sur la période du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2009, comportant un certain nombre d'actions :

- la réalisation de l'étude d'image et de positionnement visant à définir notamment le message, la signature et la charte graphique du territoire ainsi que la mise en œuvre des reportages photographiques et vidéo sur le territoire destinés à constituer une base thématique d'images (lieux touristiques, tourisme vert, structures hôtelières et de restauration, Route de la Carpe Frite, tourisme fluvial et aquatique, artisanat, agrotourisme, événements culturels, patrimoine, etc...) ;
- le développement et l'amélioration de routes thématiques touristiques, dont la valorisation des circuits vélos ;
- une étude en vue de la constitution d'un Office de Tourisme de pôle.

Comme prévu dans la démarche, une évaluation a été menée : à l'échéance du contrat, il s'avère que les actions retenues durant cette première année de contractualisation ont été menées à terme. Elles ont permis d'enclencher dans le Sundgau une véritable dynamique de développement touristique.

Mais, au-delà des réalisations et des premiers résultats, ces actions ont également permis de susciter sur ce territoire une véritable prise de conscience que le tourisme peut être un vecteur de développement économique, qui n'existait pas jusque là. Le travail accompli a également permis d'accentuer la collaboration entre les différents acteurs touristiques.

Compte tenu de ces résultats positifs, et conformément au rapport présenté, il est proposé de reconduire le contrat thématique tourisme sur le territoire de vie du Sundgau sur la période 15 juillet 2009 – 31 décembre 2010, avec la définition d'une nouvelle série d'actions à soutenir.

Article 1 : Objet du contrat thématique tourisme

Le contrat thématique tourisme n°2 sur le territoire de vie du Sundgau a pour objet d'encourager la mise en œuvre d'une nouvelle série d'actions issues de l'expertise touristique dans la continuité des actions mises en œuvre durant le contrat thématique tourisme n°1.

Article 2 : Durée

Le présent contrat est conclu pour la période du 1^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010.

Article 3 : Périmètre

Le périmètre concerné est le territoire de vie du Sundgau. Il regroupe 8 Communautés de Communes :

- la Communauté de Communes d'Altkirch ;
- la Communauté de Communes de la Porte d'Alsace ;
- la Communauté de Communes de la Vallée de Hundsbach ;
- la Communauté de Communes de la Vallée de la Largue ;
- la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue ;
- la Communauté de Communes du Jura Alsacien ;
- la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth ;
- la Communauté de Communes Ill et Gersbach.

Article 4 : Actions soutenues

L'expertise touristique a permis de définir un certain nombre d'actions à mettre en œuvre sur le territoire ; en concertation avec les acteurs locaux, et dans la continuité des actions soutenues durant le contrat thématique tourisme n°1, le Département a souhaité prendre en compte les actions suivantes dans le cadre du présent contrat :

- création de circuits VTT et d'un bike-park sur le territoire du Sundgau, portée par la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue ;
- réalisation du plan de communication, portée par le Pays du Sundgau ;
- actions de développement de la Forêt Enchantée en 2009 et 2010, portées par la Ville d'ALTKIRCH ;
- une étude en vue de la constitution d'un Office de Tourisme de pôle.

Article 5 : Financement

Dans le cadre du présent contrat le Département attribue les subventions suivantes :

- 23 000 € en faveur de la Communauté de Communes du Canton de Hirsingue pour son projet relatif à la création de circuits VTT et d'un bike-park, dont le montant total s'élève à 123 256 € et répartie comme suit :
 - 9 085 €, représentant 18,66 % du coût HT du projet de création du « Bike-park Sundgau Sud Alsace » s'élevant à 48 685 €,
 - 13 915 €, représentant 18,66 % du coût HT de la mise en place des circuits et communication ainsi que des frais de personnel s'élevant à 74 571 € ;
- 12 000 € en faveur du Pays du Sundgau pour la réalisation du plan de communication, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 30 000 € ;
- 25 000 € en faveur de la Ville d'ALTKIRCH pour des actions de développement de la Forêt Enchantée en 2009 et 2010, représentant 21,1 % du coût HT de l'action s'élevant à 118 369,06 €.

Le montant total des subventions attribuées s'élève à 60 000 €.

Par ailleurs, l'étude concernant la création de l'Office de Tourisme de pôle ne donne pas lieu au versement d'une subvention. En effet, cette mission est réalisée par l'Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin (ADT 68) dans le cadre de ses missions classiques d'ingénierie.

Article 6 : Versement

Les subventions seront versées à chaque maître d'ouvrage porteur de projet pour les actions le concernant sur présentation d'un décompte financier de l'opération assorti des justificatifs (factures acquittées et certifiées).

Pour information, toute subvention qui pourrait être accordée au titre de ce dispositif touristique à un bénéficiaire autre qu'à l'un des signataires de la présente convention donnera lieu à une délibération particulière de la Commission Permanente du Conseil Général du Haut-Rhin.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément au règlement financier du Département et le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Article 7 : Communication

Le Pays du Sundgau, la Ville d'ALTKIRCH et la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE s'engagent à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication ;
- dans leurs relations avec la presse ;
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés (brochures, site Internet, ...).
- etc.

Les services du Département, en partenariat avec l'Association Départementale du Tourisme, seront associés aux projets de communication élaborés par le Pays du Sundgau, la Ville d'ALTKIRCH et la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE en rapport avec l'objet de la présente convention.

Article 8 : Animation

Compte tenu des compétences juridiques des structures et collectivités en matière de tourisme (Pays du Sundgau, Ville d'ALTKIRCH, Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE), des moyens humains internes aux trois organismes seront assurés pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le présent contrat. Dans le cadre des missions de son pôle Ingénierie, l'ADT 68 constituera également un partenaire privilégié dans la conduite des actions.

Article 9 : Comité de pilotage

Le comité de pilotage assure le suivi et l'exécution du programme d'actions, mais également l'évaluation du contrat. Il sera mis en place dès la signature du présent contrat et se réunira aussi souvent que nécessaire à la demande du Pays du Sundgau, de la Ville d'ALTKIRCH, de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE et du Département.

Ses missions sont les suivantes :

- suivre la mise en œuvre des actions ;
- assurer l'évaluation du contrat ;
- résoudre les problèmes qui pourraient apparaître en cours de contrat ;
- effectuer si nécessaire des réajustements éventuels des actions au regard des bilans.

Ce comité se compose de tous les partenaires intéressés par le montage et le déroulement du contrat thématique tourisme. En cohérence et dans la continuité de la mission d'expertise touristique, le comité de pilotage comprendra :

- le Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche du Département du Haut-Rhin ;
- les quatre Conseillers Généraux territorialement concernés ;
- le Président et un technicien du Pays du Sundgau ;
- les Présidents des 8 communautés de communes et leurs techniciens en charge du tourisme ;
- le Maire et un technicien de la Ville d'Altkirch ;
- le Président et un technicien de l'Office de Tourisme d'Altkirch ;
- le Président et un technicien de l'Office de Tourisme du Jura Alsacien ;
- le Directeur et le représentant du Pôle ingénierie de l'ADT 68 ;
- un représentant du Conseil Régional d'Alsace ;
- le représentant de la CCI Sud-Alsace ;
- un représentant des socio-professionnels ;
- le représentant du Service du Développement Economique, de l'Enseignement supérieur et du Tourisme du Département.

Article 10 : évaluation et reconduction

Une évaluation du contrat thématique tourisme sera faite à l'échéance du contrat. Elle sera réalisée à l'initiative et sous la responsabilité du comité local de coordination.

Cette évaluation permettra :

- de connaître l'avancement des projets ;
- de connaître la consommation de la dotation affectée au territoire ;
- de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre du contrat ;
- d'évaluer les opérations réalisées ;
- de mesurer leur impact sur le territoire ;
- d'identifier les nouvelles orientations stratégiques qui en découlent.

Dans ce cadre, le Pays du Sundgau, la Ville d'ALTKIRCH ainsi que la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE s'engagent à mettre en œuvre les conditions permettant la bonne réalisation de cette évaluation et à fournir toutes les données qui sont nécessaires.

Au vu de cette évaluation, le contrat thématique tourisme pourra éventuellement être reconduit sur les années ultérieures.

Article 11 : Modification des clauses et modalités d'application de la présente convention

Pendant la durée d'exécution du présent contrat les parties pourront convenir, à l'amiable, d'une modification de ses termes qui serait rendue nécessaire. Un avenant à la présente convention sera alors passé.

Par ailleurs, il est précisé que le territoire de vie du Sundgau devrait connaître dans les prochains mois des évolutions importantes en terme d'acteurs institutionnels, avec en particulier la création du Syndicat Mixte du Sundgau, ainsi que celle de l'Office de Tourisme de pôle. Selon les délais de création de ces structures, et les compétences qu'elles exerceront, le présent contrat pourra être amené à évoluer ; un avenant, ou un nouveau contrat, pourraient le cas échéant être conclus.

Par ailleurs, le Département poursuit la mise en œuvre de sa politique de territorialisation dans les territoires de vie ; dans ce cadre, un contrat de territoire pourrait être mis en place prochainement sur le Sundgau. Selon les orientations qui seront retenues, le présent contrat thématique pourra également être amené à évoluer.

Article 12 : Résiliation de la convention

Le Pays du Sundgau, la Ville d'ALTKIRCH, la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE et le Département peuvent dénoncer cette convention. La dénonciation doit se faire par lettre recommandée et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour Le Pays du Sundgau, la Ville d'ALTKIRCH et la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE d'achever leurs missions.

Article 13 : Remboursement de la subvention

Dans les cas visés à l'article 12, le Département pourra, à l'égard de celle des parties qui aura initié la résiliation de la présente convention, suspendre le versement de la subvention qui lui aura été octroyée, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

En tout état de cause, cette résiliation n'aurait pas d'effet sur le versement de toute subvention qui aurait été préalablement accordée à un bénéficiaire autre que celui qui aura initié la résiliation.

Article 14 : Compétence juridictionnelle

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en quatre exemplaires
à Colmar, le.....

**Signataire du contrat thématique tourisme n°2
sur le territoire de vie du Sundgau**

Le Président du
Conseil Général du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

**Signataire du contrat thématique tourisme n°2
sur le territoire de vie du Sundgau**

Le Président de l'Association
du Pays du Sundgau,
Président de la Communauté de Communes du Secteur d'Illfurth

Helmuth BIHL

**Signataire du contrat thématique tourisme n°2
sur le territoire de vie du Sundgau**

Le Maire de la Ville D'ALTKIRCH

Jean-Luc REITZER

**Signataire du contrat thématique tourisme n°2
sur le territoire de vie du Sundgau**

Le Président de la Communauté de Communes du Canton
de HIRSINGUE

Bernard LEY